

**VILLE DE ROYAN  
COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 17 JUIN 2021**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Gérard FILOCHE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Didier SIMONNET  
Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Philippe CAU  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET  
M. Julien DURESSAY représenté par Mme Nadine DAVID  
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE représentée par M. Gérard FILOCHE  
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Patrick MARENGO  
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Philippe CUSSAC

**ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Odile CHOLLET

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 32

Nombre d'absent excusé : 1

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE**

- de modifier les crédits de l'exercice 2021 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
60628.4141	- Fournitures pour réfection des courts extérieurs – Garden Tennis	+ 13 940,00 €	
6135.313	- Location de licence Tick'Boss billetterie (Salle de Spectacles)	+ 3 000,00 €	
615221.4142	- Remplacement de la tourelle d'extraction et du variateur Restaurant du Golf (HT)	+ 5 329,00 €	
615221.816	- Travaux d'entretien Bâtiment Aéroport	- 3 995,41 €	
6184.0202	- Formation sur site (Logiciel Tick'Boss)	+ 1 320,00 €	
6184.0202	- Frais de formation logiciel GDP (Gestion domaine public)	+ 5 300,00 €	
6184.0202	- Formation à distance pour matériel d'encaissement (Régie des Plages)	+ 1 080,00 €	

6188.0206	- Abonnement au logiciel GDP et Interface	+ 8 750,00 €	
6188.833	- Abonnement à la plateforme GEODP – PLACIER (Plages) avec licence mobile	+ 2 460,00 €	
6228.0206	- Mise en service et paramétrage Logiciel GDP	+ 13 000,00 €	
6228.833	- Forfait installation et paramétrage du matériel d'encaissement (Régie des plages)	+ 5 040,00 €	
6232.0241	- Prestation Violon s/sable	- 159 891,00 €	
623281.0241	- Manifestation « Un Eté à ROYAN »	+ 105 000,00 €	
6574.04	- Subvention Comité de Jumelage	- 19 028,00 €	
6574.337	- Subvention pour Festival du Film de Société	+ 40 000,00 €	
6574.422	- Subvention Centre Socio Culturel	- 67 085,00 €	
6574.520	- Subvention à caractère social	- 21 631,00 €	
6574.816	- Subvention Aéro Club de ROYAN Côte de Beauté (Remboursement des Achats de matériaux suite travaux)	+ 3 995,41 €	
678.833	- Complément démolition Restaurant Le Lido	+ 11 611,00 €	
73111.01	- Impôts directs locaux		+ 51 000,00 €
7478.4210	- Participation CAF (Centre Socio-Culturel et Equilibre)		- 88 716,00 €
74834.01	- Etat compensation des taxes Foncières		+ 55 000,00 €
7875.01	- Reprise s/provisions Centre Equestre		+ 21 919,35 €
022.01	- Dépenses imprévues	- 98 991,65 €	

**REFINANCEMENT DE PRETS**

6688.01	- I.R.A. (Indemnité de Remboursement Anticipé)	+ 2 090 000,00 €	
6688.01	- Indemnité prise en compte dans les conditions financières	+ 200 000,00 €	
6862.01	- Dotation aux Amortissements de l'I.R.A. (Indemnité de Remboursement Anticipé)	+ 190 000,00 €	
796.01	- Indemnité prise en compte dans les conditions financières		+ 200 000,00 €
796.01	- I.R.A. (Indemnité de Remboursement Anticipé)		+ 2 090 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	+ 2 329 203,35 €	+ 2 329 203,35 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

2051.0206	- Acquisition de 3 licences Supplémentaires (logiciel)	+ 18 000,00 €	
2183.0206	- Extension des baies de stockage (4 serveurs) (Maintenance incluse 5 ans)	+ 40 000,00 €	
2183.313	- Acquisition imprimante et lecteur Scan pour Salle de Spectacles	+ 1 250,00 €	
2188.213	- Acquisition de générateurs d'Ozone (Ecoles)	+ 9 205,00 €	
2188.833	- Acquisition matériel d'encaissement pour la régie des Plages (lecteurs + imprimantes)	+ 6 310,00 €	
2313.112	- Cablage vidéo protection parking Montmartre (annexe Police Municipale)	+ 4 650,00 €	
2313.816	- Réfection de la toiture haute circulaire du Restaurant de l'Escale (HT)	+ 10 700,00 €	
2315.8211	- Pose de mains courantes (Escaliers d'accès Front de Mer)	+ 7 200,00 €	
275.823	- Caution pour raccordement de panneaux photovoltaïques	+ 360,00 €	

020.01	- Dépenses imprévues	+ 92 325,00 €	
	<b>REFINANCEMENT DE PRETS</b>		
166.01	- Remboursement du C.R.D (Prêts initiaux)	+10 693 714,53 €	
166.01	- Capital du nouveau prêt		+ 12 783 714,53 €
166.01	- Capitalisation de l'I.R.A. (Indemnité de Remboursement Anticipé)	+ 2 090 000,00 €	
1641.01	- Capitalisation de l'I.R.A. (Indemnité de Remboursement Anticipé)		+ 2 090 000,00 €
4817.01	- Etalement de la capitalisation de l'I.R.A. (Indemnité de Remboursement Anticipé)	+ 2 090 000,00 €	
4817.01	- Amortissement de l'I.R.A. (Indemnité de Remboursement Anticipé)		+ 190 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 15 063 714,53 €</b>	<b>+ 15 063 714,53 €</b>

\*\*\*

- d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020.

\*\*\*

**Sous la présidence de Monsieur Didier SIMONNET**

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 comme suit :

**VOTE DE LA BALANCE AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL :**

	<b>REALISE</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
<b><u>SECTION FONCTIONNEMENT</u></b>		
- DEPENSES	38 652 784,06	
- RECETTES	43 816 928,92	
<b><u>SECTION INVESTISSEMENT</u></b>		
- DEPENSES	14 007 181,07	9 224 273,38
- RECETTES	16 291 628,02	414 028,87
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>52 659 965,13</b>	<b>9 224 273,38</b>
<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>60 108 556,94</b>	<b>414 028,87</b>

\*\*\*

**Sous la présidence de Monsieur le Maire**

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget principal.

- Excédent de fonctionnement	9 683 931,08 €
- Affectation en investissement	5 288 781,07 €
- Report de fonctionnement	4 395 150,01 €

\*\*\*

- d'approuver les créances éteintes figurant sur la demande établie par Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN pour le Budget Principal pour un montant total de 5 297,15 € pour les années 2014 et 2015.

\*\*\*

- d'étaler le remboursement des I.R.A. (Indemnités de Remboursement Anticipé) suite au refinancement avec la Caisse Française de Financement Local de trois prêts (Décision N°20.529),

- que la durée d'amortissement se fera sur 11 ans, soit un montant annuel de 190.000 € (opérations d'ordre semi-budgétaire – compte 4817 en investissement et 6862 en fonctionnement).

\*\*\*

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

➤ AERO CLUB DE ROYAN COTE DE BEAUTE (Remboursement achat de fournitures et matériaux)	+ 3 995,41 €
➤ ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU PARC DE ROYAN	+ 2 000,00 €

\*\*\*

- d'attribuer les subventions aux associations sportives suivantes :

<b>ASSOCIATIONS, MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS</b>	<b>8 300,00</b>
- COTE DE BEAUTE CYCLISME	800,00
- TAEKWONDO FIGHT ROYAN	500,00
- ROC NATATION	1 000,00
- ROC BOXE (organisation du Gala de boxe au Garden Tennis)	6 000,00
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS UNION ROC OMNISPORTS</b>	<b>16 800,00</b>
- ROYAN ATLANTIQUE BEACH TENNIS	1 000,00
- FIGHTING CLUB	500,00
- UGS ROYAN SAINTES OCEAN VOLLEY BALL	15 000,00
- ASSOCIATION VELO PAYS ROYANNAIS	300,00
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES</b>	<b>2 000,00</b>
- USEP ECOLE LOUIS BOUCHET ELEMENTAIRE	200,00
- ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EMILE ZOLA	400,00
- OGECE ECOLE SAINTE MARIE	400,00
- ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HENRI DUNANT	400,00
- ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE L'ATLANTIQUE	600,00

\*\*\*

- d'attribuer les subventions aux associations culturelles suivantes :

- ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	500,00 €
- CENTRE DE MUSIQUE ET DANSES ANCIENNES (CMDA)	2 000,00 €
- SOCIETE DES AMIS DU MUSEE	500,00 €
- GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 200,00 €
- JEAN FRED BEUZIER AND CO	600,00 €
- LA BIBLIOTHEQUE DU CENTRE HOSPITALIER	300,00 €
- RENDEZ-VOUS LITTERAIRES DE ROYAN	1 000,00 €
- COMPAGNIE LA VIE EST AILLEURS	2 000,00 €
- CANT OCEA	500,00 €
- DANSE SWINGING COMPAGNIE	500,00 €
- ACADEMIE DE SAINTONGE	500,00 €
- ARTCAD 17	3 000,00 €
- ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	1 500,00 €
- ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE DE NOTRE DAME DE ROYAN (ADOR)	2 000,00 €
- ARTICHEM	2 000,00 €

\*\*\*

- d'attribuer les subventions suivantes aux écoles ayant participé à la Coupe de France du Potager 2021 :

○ ÉCOLE MATERNELLE LA CLAIRIÈRE	500,00 €
○ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA CLAIRIÈRE	500,00 €
○ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN PAPEAU	500,00 €
○ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS BOUCHET	500,00 €

\*\*\*

- de désigner M. Bruno JARROIR comme délégué spécial, pour représenter le conseil municipal, au sein de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS).

\*\*\*

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat du 14 août 2020, à conclure avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A), relative au schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, pour la mise en œuvre du Pilier 1 (alimentation du site internet et de l'observatoire) et du Pilier 3 (politique d'information jeunesse), prorogeant ladite convention jusqu'au 31 décembre 2021.

\*\*\*

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat du 14 août 2020, à conclure avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A), relative au schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, pour la mise en œuvre du Pilier 2 (fiches-actions construites sur trois thèmes : offre de service, santé, prévention), prorogeant ladite convention jusqu'au 31 décembre 2021.

\*\*\*

- d'approuver la modification de l'article 3 du Règlement Intérieur de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs municipaux Extrascolaires, ainsi que la modification de l'article 7 du Règlement Intérieur de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs municipaux Périscolaires dans lesquels est portée la mention suivante : « Pour être admis, il faut que les familles soient à jour des cotisations liées à la présence de leur(s) enfant(s) ».

\*\*\*

- de solliciter une subvention d'un montant de 4 000 €, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire », en lien avec la candidature du phare de Cordouan au patrimoine mondial de l'Unesco, permettant aux élèves de CM2 des écoles de Royan de découvrir l'îlot de Cordouan et ses richesses.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 10.000 € à l'Association « ECHANCRURES », portant ainsi la subvention totale à 30.000 € pour l'année 2021,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 10.000 € à l'Association « Centre d'Arts Plastiques de Royan », portant ainsi la subvention totale à 30.000 €, pour l'année 2021,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention de 36.000 € à l'Association « Divertimento », pour l'année 2021,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 2.369 € à l'Association « EQUILIBRE », portant la subvention totale à 20.369 € pour l'année 2021,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 195.915 € à l'Association « Centre Socioculturel de Royan », portant ainsi la subvention totale à 326.915 € pour l'année 2021,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

### **PREND ACTE DE LA COMMUNICATION**

- du rapport annuel transmis par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de ROYAN (S.N.E.C.R.), pour l'exercice 2019/2020.

\*\*\*

### **DÉCIDE**

- de conclure une convention entre le Département de Charente-Maritime et la Ville de ROYAN concernant la réalisation de travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire situé rue des Cerisiers, Route Départementale n° 733 et rue de Guinielle, pour un montant total des travaux évalué à 330 000 € HT, avec une participation financière de la commune à hauteur de 60%, soit la somme de 198 000 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

\*\*\*

- de conclure une convention entre le Département de Charente-Maritime et la Ville de ROYAN fixant les modalités financières de prise en charge des études relatives à l'aménagement de la traverse de BERNON, sise Route départementale N°733, pour un montant total des études estimé à 25 329 € HT, avec une participation financière de la commune à hauteur de 80%, soit la somme de 20 263,20 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention ainsi que tout autre document se rapportant au dossier.

\*\*\*

- de fixer, comme suit, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2022 conformément aux dispositions des articles L.2333-12 et L.2333-16 du Code Général des Collectivités Territoriales :

### Pré-enseignes et publicités :

- pour les pré-enseignes et les publicités non numériques dont la surface est inférieure ou égale à 50 m<sup>2</sup> à 21.40 € par m<sup>2</sup>,
- pour les pré-enseignes et les publicités non numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup> à 42.80 € par m<sup>2</sup>,
- pour les pré-enseignes et les publicités numériques dont la surface est inférieure ou égale à 50 m<sup>2</sup> à 63,30 € par m<sup>2</sup>,
- pour les pré-enseignes et les publicités numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup> à 126,60 € par m<sup>2</sup>.

### Enseignes :

- pour les enseignes d'une surface cumulée inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> (21.40 € x 100 % d'abattement) à 0 € par m<sup>2</sup>,
- pour les enseignes d'une surface cumulée supérieure à 12 m<sup>2</sup> et inférieure à 20 m<sup>2</sup>, (36.80 € x 50 % d'abattement) à 18.40 € par m<sup>2</sup>,
- pour les enseignes d'une surface cumulée supérieure à 20 m<sup>2</sup> et inférieure à 50 m<sup>2</sup> à 42.80 € par m<sup>2</sup>,
- pour les enseignes d'une surface cumulée supérieure à 50 m<sup>2</sup> à 85.60 € par m<sup>2</sup>.

\*\*\*

- d'appliquer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois de la filière culturelle énoncés ci-dessous, selon les modalités définies par les délibérations n° 17.080 du 30 juin 2017 et n° 19.073 du 23 mai 2019 :

- **Catégorie B :**
  - Les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- **Catégorie A :**
  - Les attachés territoriaux de conservation du patrimoine.

\*\*\*

- de modifier le tableau des effectifs de la ville annexé au budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES
<b><u>AGENTS TITULAIRES</u></b>			
<b><u>Filière administrative</u></b>			
Rédacteur	B	TC	+1
Adjoint administratif principal 2° classe	C	TC	+1
<b><u>Filière Technique</u></b>			
Technicien principal 1° classe	B	TC	-1
<b><u>AGENTS NON TITULAIRES</u></b>			
Technicien	B	TC	+ 1

\*\*\*

- d'approuver le projet du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) sur la commune de Royan,

- d'autoriser la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) à organiser une enquête publique d'une durée de deux mois et mettre à disposition un espace pour les administrés.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention de 100.000 € au profit de l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », pour l'année 2021,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 6.000 € à l'Association « Royan Vaux Atlantique Football Club », portant la subvention totale à 31.000 € pour l'année 2021,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 21.830 € à l'Association « les Régates de ROYAN », pour l'investissement d'un bateau sécurité et l'aide au projet handisport, portant la subvention totale à 31.830 € pour l'année 2021,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention de 40.000 € au profit de l'Association « Royan Fait son Cinéma » pour l'année 2021 en vue de l'organisation d'un « Festival du Film de Société »,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- d'attribuer les subventions aux associations animation-jeunesse suivantes :

○ ROYAN LA BELLE EPOQUE	3 500,00 €
○ SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 307,00 €
○ GENERALE DE PONTAILLAC	8 000,00 €

\*\*\*

- de solliciter l'aide financière de toute personne morale ou physique susceptible d'aider à la réalisation du projet lié à l'œuvre mémorielle intitulée « Le Souffle », sise Fort du Chay à Royan, concernant la rémunération de l'artiste, les travaux d'aménagement de l'œuvre, la signalétique patrimoniale et la communication événementielle,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles,

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.